

--



## Information accueil de loisirs intercommunaux

### Mercredis et vacances de printemps

(au 15 avril 2020)

#### L'accueil les mercredis

Certains accueils de loisirs intercommunaux accueillent gratuitement les enfants de plus de 3 ans, de 9h à 13h les mercredis, dont le nombre des parents figure dans la liste ci-dessous. Les ouvertures d'un ou de plusieurs centres sont faites en fonction des besoins.

#### Les vacances de printemps

Dans le cadre de la reprise de la crèche et suite à la prolongation du confinement incluant la période des vacances scolaires de printemps, la communauté de communes Le Crésivaludain sera en mesure d'ouvrir un ou plusieurs centres de loisirs intercommunaux GRATUITEMENT, tous les jours de lundi 20/4 au vendredi 24/4 et de mardi 27/4 au jeudi 30/4 de 9h à 13h, dans les conditions ci-dessous (10 places par centre maximum).

#### Les conditions

- Conformément à la réglementation mise en place dans le cadre de la crise, ces services (mercredi et vacances de printemps) seront ouverts **seulement** aux enfants dont les parents sont :
  - Employés dans un établissement de santé public ou privé
  - Employés d'un établissement d'accueil pour personnes âgées ou handicapées
  - Professionnels de santé et médico-sociaux de ville (médecin, infirmier, pharmacien, sage-femme, aide-soignant, transporteur sanitaire, biologistes, auxiliaires de vie pour personne âgée ou handicapée)
  - Policiers, policiers
  - Commissaires de police de première nécessité
  - En charge directe de la gestion de l'épidémie à la préfecture ou à l'Agence Régionale de Santé.
- Cet accueil se fera moyennant la production de la photocopie de la carte professionnelle ou du bulletin de salaire mentionnant l'employeur ainsi qu'une attestation sur l'honneur stipulant qu'aucun autre mode de sortie n'est possible.
- Ces services sont réservés aux enfants scolarisés et âgés de 3 ans à 13 ans révolus.

**INSCRIPTION : au n° 06 26 73 64 97 - n° 06 32 85 18 06**

#### Pour les vacances de printemps :

Au plus tard le vendredi 17/4 à 12h pour la semaine 1 (du 20/4 au 24/4) et le vendredi 24/4 à 12h pour la semaine 2 (du 27/4 au 30/4).  
Les inscriptions d'urgence en cours de semaine seront exceptionnellement possibles en fonction des places disponibles.

#### Pour les mercredis :

Au plus tard la veille avant 17h